

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

Assemblée publique de consultation

Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Règlement 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Assemblée publique de consultation tenue à la salle du Conseil le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Environ 11 personnes sont présentes dans la salle.

Le projet de règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux est présenté et expliqué.

Le projet de règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux est présenté et expliqué.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique se termine vers 19 h 55.

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 7 juillet 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

2025-07-1104

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Ajout du point 11.1.4 : Télémétrie.

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1105 Procès-verbaux : juin 2025

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en juin 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1106 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 juillet 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 213 986,91 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2025-07-1107 Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux : adoption

Considérant que la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux ;

Considérant que suite à des travaux majeurs visant l'augmentation de la capacité du réseau, la Municipalité est en mesure de lever partiellement l'interdiction pour un maximum de trente (30) unités ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 juin 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2025-468-1 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

2025-07-1108

Règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux : adoption

Considérant que les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent aux municipalités d'exiger une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant d'une intervention visée par une demande de permis ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté des Règlements d'emprunts visant à décréter et à financer les travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux ;

Considérant que la Municipalité désire assujettir la délivrance de certains permis de construction et certificats d'autorisation au paiement d'une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux qui sont requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux en découlant ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a établi le montant de la contribution monétaire prévue au présent règlement en fonction de coût estimé des travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux qui sont destinés à être financés en partie par le fonds constitué aux termes du présent règlement en considération du nombre de nouveaux logements qui sont susceptibles de bénéficier de ces services municipaux ;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2025-483 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2025-07-1109

Règlement numéro 2025-484 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrées privées donnant accès à la voie publique et l'installation de canalisations de drainage dans les fossés publics : adoption

Considérant que le Conseil municipal désire adopter un règlement afin de régir et encadrer la canalisation des fossés ;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 25 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

En conséquence, Monsieur Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE STE-TRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

- d'adopter le Règlement numéro 2025-484 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrées privées donnant accès à la voie publique et l'installation de canalisations de drainage dans les fossés publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2025-484 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 7 juillet 2025.

2025-07-1110

Chambre de commerce : renouvellement d'abonnement

Considérant que le Conseil désire renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de Commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la période 2025-2026 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion au montant de 190 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

École Notre-Dame-du-Sourire : demande de subvention

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de subvention de l'école primaire Notre-Dame-du-Sourire reçue le 2 juillet 2025. Le Conseil prendra la demande en considération lors des prévisions budgétaires pour l'année 2026.

Rapport financier et rapport du vérificateur 2024

Le Rapport financier incluant le rapport du vérificateur ainsi que le *Sommaire de l'information financière consolidée* pour l'exercice financier 2024 préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés.

2025-07-1111

Placements

Considérant le versement de la contribution gouvernementale pour les travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2, d'un montant de 2 394 287 \$ et les liquidités de la Municipalité ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à placer un montant de 4 M\$ auprès de Desjardins selon les meilleurs taux et terme du marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Les membres du Conseil sont informés que deux (2) dossiers seront transmis à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

2025-07-1112

Responsable des infrastructures : conditions de travail

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

Considérant l'absence prolongée de Monsieur Xavier Turcotte-Duquet, journalier ;

Considérant la nécessité d'avoir une personne pour partager les heures de disponibilité en cas d'urgence ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les conditions de travail de Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail Marie-Rose Simeone — 7 juillet 2025 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1113 Nivelage de rues

Considérant que les membres du Conseil souhaitent effectuer le nivelage de certaines rues ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat de nivelage de rues à J.A.Beaudoin Construction Ltée pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1114 Tracteur : immatriculation

Considérant que le tracteur de la Municipalité doit être immatriculé ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, à immatriculer ledit tracteur auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, à signer, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, tous les documents permettant l'immatriculation des véhicules routiers de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1115 Surveillance de chantier : services professionnels

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des services professionnels pour assurer la surveillance des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2 ;

Considérant l'offre de services reçue ;

Considérant l'expertise de Tetra Tech QI dans ce dossier ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat de surveillance de chantier à Tetra Tech QI dans le cadre des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, selon les

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

termes de l'offre de services datée du 19 juin 2025, pour un montant maximal de 52 950 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1116 Surveillance environnementale et contrôle qualitatif des matériaux : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection du rang de la Rivière Est, phase 2 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2 à ABS, DEC-Enviro et Les Laboratoires de la Montérégie ;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud déclare son intérêt concernant le prochain point à l'ordre du jour pour la demande de consentement d'Énergir et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

2025-07-1117 Énergir : demande de consentement — rue Principale

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de la part d'Énergir pour l'installation d'un nouveau branchement à des structures existantes au 362, rue Principale ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

2025-07-1118 Décompte progressif numéro 2

Considérant que les membres du Conseil ont octroyé le contrat des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc. (réf. Résolution 2024-10-846) ;
Considérant le certificat de paiement numéro 2 préparé par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser à la directrice générale à signer le décompte progressif numéro 2, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 127 028,44 \$ à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

2025-07-1119 Certificat de réception provisoire des travaux

Considérant que les membres du Conseil ont octroyé le contrat des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc. (réf. Résolution 2024-10-846) ;
Considérant le certificat de réception provisoire des ouvrages préparé par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la directrice générale à signer le certificat de réception provisoire des travaux, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 40 237,33 \$ incluant les taxes à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc. à titre de versement d'une partie des sommes retenues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste des déficiences : dépôt

Les membres du conseil ont reçu copie de la liste des déficiences préparée par Tetra Tech QI concernant les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal.

2025-07-1120 Télémetrie

Considérant qu'il y a lieu de faire l'intégration d'un système de télémetrie au poste de pompage des eaux usées ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat à Automation R.L, selon les termes de l'estimation datée du 7 juillet 2025, pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1121 Rivière du Sud-Ouest — branches 35 et 47 : demandes de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu des demandes de travaux d'entretien des branches 35 et 47 de la Rivière du Sud-Ouest ;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables aux demandes ;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien des branches 35 et 47 de la Rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2026 ;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2025 est déposé au Conseil.

2025-07-1122

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : mandat

Considérant que le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 5 août 2025 :

Considérant que Monsieur Bernhard a signifié son intérêt pour renouveler son mandat :

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de renouveler le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 5 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1123

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : désignation

Considérant les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002) ;

Considérant les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, R.1), lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer Madame Marie-Rose Simeone à titre de fonctionnaire désignée en remplacement de Monsieur Sébastien Pothier ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de désigner Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, en remplacement de Monsieur Sébastien Pothier, pour mettre en application le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, R.1) ;
- d'autoriser Madame Marie-Rose Simeone à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance des constats d'infraction, le tout, conformément audit Règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

683, rue Principale : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal de 1,86 mètre pour l'immeuble situé au 683, rue Principale (lot 6 632 287) est déposée et présentée.

Le tout fait suite à une opération cadastrale et à une démolition partielle de l'immeuble. Le projet avait fait l'objet d'une demande de permis conforme à la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

réglementation, mais une modification de ce dernier a entraîné une non-conformité.

Le règlement de zonage prévoit une marge latérale de 2 mètres.

Il n'y a aucune question ou commentaire de la part des personnes présentes dans la salle.

2025-07-1124 683, rue Principale : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour régulariser une marge latérale non conforme de 1,86 mètre suite à une opération cadastrale et à une démolition partielle d'un immeuble situé au 683, rue Principale (lot 6 632 287) ;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de quatorze (14) centimètres à la réglementation de zonage ;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation afin de régulariser une marge rendue non conforme par la modification du projet initial ;

Considérant la petitesse de la demande par rapport aux contraintes apportées par la modification cadastrale à faire pour corriger la non-conformité

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur ;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2025-06-209) ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1125 Plans et devis : approbation

Considérant le projet de développement résidentiel *Sainte-Brigide-sur-le-Parc*, prévu sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,93 hectares situé dans la zone Ra-10 ;

Considérant que ce projet est plus amplement décrit dans le document transmis le 6 mars 2024 et présenté dans le plan concept de Sophie Tétreault, architecte, daté du 31 janvier 2024 en considération du plan projet de lotissement préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 9411 daté du 8 février 2024 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver les plans et devis tels que décrits dans le document intitulé *Développement résidentiel Sainte-Brigide-sur-le-Lac* (dossier numéro GRA-22007948-A0) préparé par Miguel Osorio, ingénieur de la firme EXP en date du 13 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

2025-07-1126 Échéancier du promoteur : approbation

Considérant le projet de développement résidentiel *Sainte-Brigide-sur-le-Parc*, prévu sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,93 hectares situé dans la zone Ra-10 ;

Considérant que l'entente relative aux travaux municipaux prévoit que les travaux à la charge du promoteur soient réalisés dans les 36 mois suivant la réalisation des Travaux de mise à niveau des usines ;

Considérant que l'échéancier du promoteur doit recevoir l'approbation du Conseil ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'échéancier du promoteur ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver l'échéancier du promoteur du développement résidentiel *Sainte-Brigide-sur-le-Parc* tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1127 Entente : approbation et signature

Considérant le projet de développement résidentiel *Sainte-Brigide-sur-le-Parc*, prévu sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,93 hectares situé dans la zone Ra-10 ;

Considérant que le projet vise le prolongement de la rue des Frênes et prévoit l'implantation de 106 unités résidentielles et d'une garderie ;

Considérant que, puisque le Projet prévoit l'aménagement de rues et être desservi par le réseau municipal d'aqueduc et d'égout, ces travaux municipaux doivent faire l'objet d'une entente conformément aux dispositions du *Règlement 2017-438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver l'entente relative aux travaux municipaux du développement résidentiel *Sainte-Brigide-sur-le-Parc* telle que présentée ;
- d'autoriser monsieur Mario van Rossum, maire, et madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1128 Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement

Considérant les engagements nécessaires de la Municipalité dans le cadre de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du projet de développement de Projet domiciliaire Entre 4 Monts inc., sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

Considérant que le projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux, compte tenu des règlements adoptés par le conseil municipal le 10 juin 2025 et qui sont en processus d'approbation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que des ouvrages pour la gestion des eaux pluviales seront construits ;

Considérant qu'en raison de l'envergure du Projet, des travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux doivent être réalisés par la Municipalité pour en augmenter la capacité et être en mesure de le desservir ;

Considérant que le projet est planifié dans le plan de gestion des débordements réalisé en octobre 2023 ;

Considérant que le promoteur Projet domiciliaire Entre 4 Monts inc. devra s'engager à céder à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour la somme d'un dollar (1 \$), lesdites infrastructures municipales et les ouvrages de gestion des eaux pluviales, les éventuelles servitudes et les rues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Les Services Exp. à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux des services municipaux nécessaires au projet de développement de Projet domiciliaire Entre 4 Monts inc., sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, en vertu des plans produits par Les Services Exp. le 13 mars 2025 (dossier numéro GRA-22007948-A0 portant les numéros C-01 à C-10), lesquels sont approuvés par la Municipalité ;
- d'engager la Municipalité à :
 - prendre possession desdites infrastructures municipales et les ouvrages de gestion des eaux pluviales après l'acceptation provisoire des travaux, lesquels feront alors partie des infrastructures de la municipalité ;
 - élaborer un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, à entretenir les ouvrages prévus aux plans dans le cadre du projet de et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ceux-ci ;
 - réaliser les travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage d'eaux usées et des usines de traitement des eaux, afin de desservir le projet ;
 - transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1129

Journées de la culture 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de la Journée de la Culture prévue le 27 septembre 2025 ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1130 Fête des familles 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de la Fête des familles prévue le 20 septembre 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 5 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1131 Cinéma plein-air : équipement

Considérant que l'ordinateur avec lecteur DVD utilisé lors du Cinéma plein-air doit être remplacé ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat d'un ordinateur avec lecteur DVD USB à Logimax, selon les termes de la soumission datée du 26 juin 2025, pour un montant de 1 125,40 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-07-1132 Terrain de balle : herse

Considérant que le Conseil souhaite remplacer la herse utilisée au terrain de balle ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'achat d'une herse à Ostiguy et fils inc., selon les termes de la soumission datée du 27 juin 2025, pour un montant de 618 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2025-07-1133 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
changement de dates**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de demande de changement de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D’IBERVILLE
7 JUILLET 2025**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d’autoriser le changement de dates comme suit :

Activité de Gymkhana Demande initiale	Activité de Gymkhana Demande de modification
27, 28 et 29 juin 2025	10, 11 et 12 octobre 2025

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-07-1134 Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

_____ Mario van Rossum, maire	_____ Stéphanie Deschênes, greffière- trésorière adjointe
----------------------------------	---

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu’il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient, au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire